

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-221

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / S CPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-23-00010 - Arrêté préfectoral S CPP-PCIT n° 65-2022 portant délégation de signature à Mme Alexandra CHAMOUX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie

(3 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-23-00010

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 65-2022
portant délégation de signature à Mme
Alexandra CHAMOIX, sous-préfète, directrice
de cabinet du préfet de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 65-2022 portant délégation de signature à
Mme Alexandra CHAMOUX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 14 août 2020 portant nomination de Mme Alexandra CHAMOUX en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 20 août 2020 portant installation de Mme Alexandra CHAMOUX à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER en qualité de préfet de la Savoie à compter du 23 août 2022 ; ensemble le procès-verbal du 23 août 2022 portant installation de M. François RAVIER à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 52-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Alexandra CHAMOUX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 77-2022 du 23 août 2022 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, en ce qui concerne les affaires, actes, arrêtés et décisions ressortissant au cabinet du préfet et à la direction des sécurités, à l'exception :

- 1) des propositions de Légion d'honneur et d'ordre national du Mérite,
- 2) des réquisitions relatives à l'emploi des forces armées, sauf le cas d'exécution de travaux urgents de sauvetage et de secours,
- 3) des correspondances personnelles ou dépassant le cadre administratif ou technique adressées :
 - 1) aux parlementaires,
 - 2) au président du conseil départemental,
 - 3) aux maires de Chambéry, d'Aix-les-Bains, de la Motte-Servolex, d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne (sauf les correspondances courantes avec les services administratifs ou techniques de ces municipalités).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, pour les requêtes au juge des libertés et de la détention, les recours en appel devant la juridiction judiciaire, et chacun des arrêtés, décisions et actes relatifs à l'admission en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État au titre des articles L 3213-1 et suivants du code de la santé publique.

Article 3 : Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, pendant les périodes où elle effectue la permanence du corps préfectoral :

- pour l'ensemble des actes, arrêtés, décisions relevant des attributions de l'État dans le département de la Savoie et nécessités par une situation d'urgence,
- à effet de signer, tous arrêtés, décisions, mémoires et requêtes adressés aux juridictions ou autres actes de procédure pris en matière de police des étrangers.

Article 4 : La suppléance de **Mme Alexandra CHAMOUX**, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie, lorsque celle-ci est empêchée ou absente du département et dans le cadre de ses attributions dans le département de la Savoie est assurée par :

- Mme Juliette PART, sous-préfète, secrétaire générale en charge de l'administration de l'État dans le département,
- M. Kevin POVEDA, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

Article 5 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 52-2022 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Alexandra CHAMOUX, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Savoie est abrogé.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et la sous-préfète, directrice de cabinet, sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 23 août 2022

Le préfet

Signé : François RAVIER